



PRIME SYNDICALE OUVRIERS

FGTB

Béton

Ensemble, on est plus forts

Chaque travailleur de l'industrie du béton affilié à une organisation syndicale a droit à une prime syndicale.

Conditions

Être inscrit au registre du personnel entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021. Les périodes partielles sont également prises en compte.

Points d'attention

- Les travailleurs en chômage temporaire, corona compris, sont toujours inscrits au registre du personnel.
- Les travailleurs en préavis et en RCC sont eux aussi toujours inscrits au registre du personnel.

Combien?

145€ pour une année ou 12,08 € par mois calendrier, même incomplet.

Procédure

Il faut compléter une attestation d'emploi. Elle vous est envoyée directement par le Fonds De Sécurité d'existence à partir du 11 juin 2021.

Points d'attention

- Les adresses doivent être facilement lisibles (case B).
- La période d'occupation doit être correctement complétée (case C).
- La date d'affiliation à l'organisation syndicale doit obligatoirement être indiquée dans la case D. Il faut aussi y ajouter le cachet de l'organisation syndicale.

Quand vais-je recevoir ces 145 € ?

Durant la semaine du 21 juin, ce montant sera versé sur votre compte bancaire.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre délégué syndical ou votre section. Consultez également le site www.fgtbbeton.be.

